

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2013

### Renforcement électrique du Mas Gentil

Dans le cadre du programme de financement des lignes électriques, le Mas de Gentil a pu bénéficier d'un renforcement nécessaire de la ligne concernée à hauteur de 53 000 € pris en charge en totalité par le syndicat mixte à cadre départemental d'électricité (SMDE).

Voté à l'unanimité

### Adoption du règlement du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Rappel : traiter les eaux usées est une obligation pour les particuliers. La conformité des installations doit être vérifiée et en règle avec la loi. Le service du SPANC qui, pour notre commune est assuré par Benoit Causse, doit vérifier les assainissements autonomes.

Le rôle des SPANC consiste à contrôler ces installations aussi bien lors de constructions nouvelles que pour l'existant (habitations anciennes).

La réglementation en vigueur concernant les assainissements non collectifs nous impose de prendre en charge les dépenses afférentes au contrôle desdits assainissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la périodicité des contrôles se fera tous les 8 ans si le système est conforme, tous les 4 ans en cas de non conformité lors de la 1<sup>ère</sup> visite et la somme de 70 € sera demandée par visite, tarif légèrement en deçà de ce qui existe déjà dans d'autres communes.

### Achat de terrain et autorisation pour que la commune puisse recevoir une donation

M. Liron et Luc Villaret ont préparé l'acte de donation d'une parcelle d'une surface de 8080 m<sup>2</sup> auprès d'un notaire sis au Vigan.

M. Liron demande en contrepartie de récupérer le bois et les pierres ainsi qu'un droit de passage sur ses parcelles. Si une source était découverte, elle appartiendrait aux 2 parties. Il souhaite également que ce terrain d'aujourd'hui et de demain reste propriété de la commune. Ce terrain portera le nom « Les terrasses Marguerite Liron » en mémoire à la mère du donateur.

## Autorisation pour ester en justice

Suite au 2<sup>ème</sup> refus par la Sous Préfecture du permis de construire déposé par Mme Sonia Medina Ortega concernant un atelier dans le cadre de son activité professionnelle et malgré le soutien du Conseil Municipal à travers 4 délibérations, ce dernier, après délibération, autorise le maire à ester en justice l'état pour faire valoir la légitimité de notre commune dans ses prises de décision en conformité avec la loi.

Les membres de la Communauté de Communes Gangeoises et Suménoises sont solidaires dans la démarche de notre commune.

9 voix pour, 1 contre

## Demande de subvention Ecole des Arts Vivants

Suite à la demande subvention émanant de l'école du musique des Arts Vivants située à St Hippolyte du Fort, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la somme de 370 € pour 5 enfants et un adulte de la commune. Mr le maire fait remarquer qu'une aide de la commune, au cas par cas, pourrait être octroyée aux enfants dont les parents ont des revenus très modestes.

Voté à l'unanimité

## Avis du Conseil Municipal sur l'instauration de la servitude prévue par le SIVOM de Sumène concernant les pistes DFCI

L'aide octroyée par le Conseil Général, jusqu'à présent, pour l'entretien des pistes DFCI s'arrêtera en 2015, une désinvolture de leur part souligne M. le Maire. Sera t-il possible de passer un accord éventuel entre le SIVOM et la commune de St Roman de Codières pour l'entretien futur desdites pistes ? C'est une possibilité qui est à confirmer.

## Indemnité du percepteur

Une indemnité à hauteur de 293,75 € est sollicitée par notre percepteur à titre de conseil au sein de notre commune.

## QUESTIONS DIVERSES

#### 1° Filière bois

Dans le cadre du projet de la filière bois, la commune a la possibilité d'acheter des coupes de bois à l'Office National des Forêts qui est prêt, par contrat, de nous approvisionner à hauteur de 10 à 20 m<sup>3</sup> de bois par an correspondant à 20 € le cube sur pied.

#### 2° Point sur la halle

Les questions de l'emplacement de la future halle au village se posent. La réunion publique, lors des vœux du maire, le dimanche 12 janvier 2014 permettra de déterminer l'implantation définitive de cette halle.

#### 3° Point sur les dépenses

Achat d'un nouvel ordinateur en remplacement de l'ancien, obsolète, à hauteur de 1 000 €

Achat groupé avec 3 communes de logiciels de gestion communale.

Achat d'une scène de 17 m<sup>2</sup> à hauteur de 1 800 € qui permet une autonomie dans les organisations des festivités

#### 4° Edgard

Les différentes dessertes du transport Edgard restent inchangées du village de St Roman de Codières en direction de Sumène et Ganges. Par contre, le transport vers Cros, via St Hippolyte du Fort est à la demande. Téléphoner au 0810 33 42 73 ou se connecter sur le site [www.edgard@transport.fr](http://www.edgard@transport.fr).

La séance est levée à 10 h 55